



CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS DE
CRESPIERES

GUIDE DE PRÉSENTATION

LE CME, C'EST QUOI ?

- C'est le Conseil Municipal des Enfants.
- Il est composé de 12 enfants habitant Crespières.
- Les enfants conseillers représentent l'ensemble des enfants crespérois.
- C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion.
- Les conseillers proposent des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants de la ville.



UNE FOIS ÉLU... LE TRAVAIL COMMENCE !

- Rendez-vous pour le 1^{er} conseil municipal des enfants en présence de Monsieur le Maire le vendredi 9 octobre 2026.
- À vos idées... et projets !

POUR EN SAVOIR PLUS

- Retrouve toutes les informations concernant le Conseil Municipal des Enfants sur le site internet de la mairie de Crespières :
<http://crespieres.fr/conseil-municipal-des-enfants/>
- Tu y trouveras notamment :
 - l'autorisation parentale à faire remplir et signer par tes parents,
 - la fiche de candidature à remplir,
 - un exemple d'affiche de campagne,
 - le planning de la mise en place du CME.
- Tu peux également contacter la mairie au 01 30 54 44 12 ou Myriam Guilmet, référente CME, au 06 82 56 32 80 ou par mail à cme@crespieres.fr



VILLE DE CRESPIERES
YVELINES



LA MISSION DU CONSEILLER

- Le conseiller municipal enfant est élu pour 24 mois du 2 octobre 2026 jusqu'en septembre 2028.
- Il collecte les idées et souhaits de ses camarades. Il est le porte parole des enfants crespériens qu'il représente.
- Il assiste à des réunions régulières, toutes les 4 à 6 semaines, le mercredi de 17h à 18h, encadrées par des animateurs et des élus adultes.
- Dans ces réunions, il propose et participe à la réalisation des projets utiles pour tous.
- Il informe ses camarades des décisions prises.
- Il a une mission de représentation lors des cérémonies officielles.



POUR ÊTRE CONSEILLER, IL FAUT :

- Habiter Crespières et être élève de CE2, CM1 ou CM2.
- En parler avec tes parents et qu'ils soient d'accord.
- Parler avec tes camarades pour connaître leurs idées et leurs besoins afin de préparer ton programme.
- Préparer ta candidature et l'autorisation de tes parents pour le 21 septembre 2026.

- Créer ton affiche électorale, qui t'aidera à convaincre tes amis de voter pour toi. La campagne électorale se déroulera du 23 septembre au 1^{er} octobre 2026.
- Assister à la formation des candidats le mercredi 23 septembre 2026.
- Être élu lors des élections du vendredi 2 octobre 2026.

LES ÉLECTIONS, COMMENT VOTER ?

1. Tu dois te rendre en mairie le vendredi 2 octobre 2026 de 16h30 à 18h30 muni de ta carte d'électeur.
2. Aller dans l'isoloir avec les bulletins de vote et une enveloppe qui seront mis à ta disposition.
3. Déposer ton bulletin de vote dans l'urne.
4. Signer la liste d'émargement.



Les résultats des élections sont donnés à la fin du dépouillement des enveloppes, qui a lieu à la clôture du bureau de vote le jour même.

Le conseil municipal des enfants de Crespières sera constitué de 12 enfants (4 enfants par classe*, parité filles/garçons), élus à la majorité pour 20 mois.



* Si moins de 4 enfants se présentent dans une classe, les places vacantes seront proposées aux autres niveaux.

** Pourront voter tous les élèves en classe de CE2, CM1 et CM2.

